

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 28 septembre 2023 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 septembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	24	5	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUMON ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres suppléants ayant voix délibérative : TESSIER Marie-Claude, GRANDAUD Gilbert.

Membres ayant donné pouvoir : BERTAND Sylvaine ayant donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, COLIN Juliana ayant donné pouvoir à SIMON Philippe, DELEFOSSE Laurent ayant donné pouvoir à LEVET Elise, GASHET Gérald ayant donné pouvoir à Evelyne MARQUES, GORA Richard ayant donné pouvoir à PLAZANET Mélanie.

Membres excusés : COUPET Georges, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, POURCHET Pierre, SIMON Isabel, SUDRON Frédérique.

Secrétaire de séance : THEYS Michel

FINANCES

Délibération n° 67-2023 : Compte Administratif OT – annule et remplace

Madame LENOBLE informe les élus communautaires que l'examen des Comptes administratifs 2022 ont fait l'objet d'observations. Les écarts constatés étaient dû à une erreur informatique. En effet, l'écart de 395 € concerne le mandat 171 (article 6238), qui a bien été pris en charge par la Trésorerie. Il n'apparaît pas dans la comptabilité de l'ordonnateur et son CA car il manque la fonction 020 côté ordonnateur.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Communautaire qu'elle ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif du Budget Annexe Office de Tourisme.

Monsieur BRUN Patrick est élu comme Président pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Madame LENOBLE, Vice-Présidente en charge des Finances présente, aux membres du Conseil Communautaire, le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Office de Tourisme, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice.....	134 029,22 €	134 029,38 €	3 009,90 €	4 788,56 €	137 039,28 €	138 817,94 €
Résultats de clôture.....		0,00 €		1 778,66 €	0,00 €	1 778,66 €
Résultats reportés.....		0,00 €		4 439,10 €	0,00 €	4 439,10 €
TOTAUX.....	134 029,22 €	134 029,38 €	3 009,90 €	9 227,66 €	137 039,28 €	143 257,04 €
Restes à réaliser.....					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES.....	134 029,22 €	134 029,38 €	3 009,90 €	9 227,66 €	137 039,88 €	143 257,04 €
RESULTATS DEFINITIFS.....		0,16€		6 217,76 €	0,00 €	6 217,92€

Madame LENOBLE précise que le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Office de Tourisme tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2022 du Budget annexe Office de Tourisme établi par Monsieur le Trésorier de Saint Léonard.

Par ailleurs, Madame LENOBLE rappelle que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière a voté une décision modificative le 29 juin 2023 afin de rééquilibrer le budget annexe de l'Office de Tourisme.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- ADOPTER le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Office de Tourisme ;
- ARRETER les résultats définitifs tels que définis ci-dessus
- DIRE que cette délibération annule et remplace la délibération n° 09-2023.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 29 septembre 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **29 SEP. 2023**
Publié le : **29 SEP. 2023**

La Présidente,
Mélanie PLAZANET